

KANYARUSHOKI Claver

Ministère de l'Agriculture

et de l'Elevage

B.P. 621, KIGALI.

Kigali, le 4 Mai 1976.

7/5

A traiter par	<i>Sports</i>
Date d'entrée	<i>6-5-76</i>
N° d'inscription	<i>14484/14.08.01</i>

7/5

Objet:
Formation d'un Club
de Jiu-Jitsu.

A Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse
à KIGALI.

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter auprès de votre haute bienveillance, un accord et une assistance matérielle ou financière pour la formation d'un club de Jiu-Jitsu (que certains appellent par erreur: self-défense).

Pressé par beaucoup de gens intéressés à cet art martial, je me suis enfin décidé à solliciter votre concours pour la mise sur pied de ce Club.

Je vous envoie en annexe, nos besoins primaires, fort modestes pour le démarrage, que nous souhaiterions obtenir (avec notre concours s'il le faut) du Ministère de la Jeunesse. Vous y trouverez également la photocopie de mon Brevet de Ceinture Noire en Jiu-Jitsu m'autorisant à dispenser les entraînements en cette discipline.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

KANYARUSHOKI Claver
Ingénieur Agronome
Ceinture Noire en Jiu-Jitsu.

Kanyarus

CAMPUS DE KISANGANI
Boite Postale 2012 (Télax 19)
KISANGANI
République du Zaïre
SERVICE DES SPORTS

N.
Objet :

BREVET DE JIU-JITSU

N° 2-2/001/75/CFAY/YK



Je soussigné, **KABONGO TSHIMINI** Chef de Service des Affaires Etudiantes, de Service de l'Education Physique et des Sports au Campus Universitaire de Kisangani, Centre Facultaire d'Agronomie Yangambi,

Atteste par le présent brevet que **Mr. KANYARUSHOKI CLAVE**

a suivi pendant *quatre* années les séances d'entraînement de JIU-JITSU (Théorie et Pratique).

- Lui décerne la ceinture noire, et

- L'autorise à perpétuer cette discipline partout où

il se trouvera.

Le récipiendaire s'engage à n'utiliser de ses connaissances en JIU-JITSU qu'en cas de légitime défense, sous peine de poursuites judiciaires.

Fait à Yangambi, le **30/06/1975**

SIGNATURES

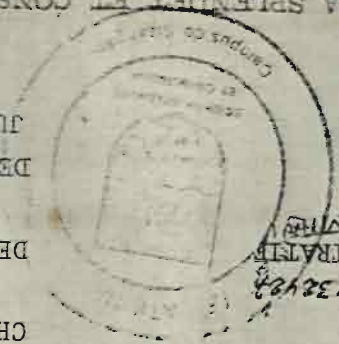
Sho da
ENTRAINEUR
Ceinture Noire de KODOKAN No. N: 32422
Kava Zumbi Kikunya

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

FONDI CHONDA

RECIPIENDAIRE

Mr. KANYARUSHOKI CLAVE



CHEF DES AFFAIRES ESTUDIANTINES
DELEGUE DE LA J.M.P.R.
DELEGUE DE L'ASSOCIATION DE
JUDO DU HAUT-ZAIRE.

Sho da
Sho da

AEROGramME



Monsieur Le Ministre
de La Jeunesse à Kigali

PAR AVION

EXPEDITEUR (Nom et adresse) :

Sezibera Jean Félicien
Commune Karago - Pr. Gisenyi
Colline de Gakarara
Cetille Rega

REMARQUE IMPORTANTE

L'aérogamme ne peut contenir aucun objet ou feuillet susceptible d'alourdir le poids : en cas de dérogation à cette règle, l'aérogamme sera transmis par la voie de surface.

ICYITONDERWA

Muli aérogamme ntakindi gishobora gushyirwamo, kugirango itarenza uburemere : kiyibonetsemo yanyura inzira y'ubutaka.

POUR COLLER

POUR COLLER

cl

Gakarara, le 15-3-76

Kuri Nyakubahwa

Bwana

Ministre de La Jeunesse

à

Kigali

A traiter par Spoko
Date d'entrée: 17-3-76
N° d'admission: 3596/14-08.01

Nyakubahwa Bwana Ministre

Ndakuramukije

Rero Mubyeyi nunwise baruga muri

Radio ko harabazazenguruka mu Rwanda

Banyura muri za Commune za Rwanda

none Mubyeyi Ndagusaba kunyandika

Eyangwa se kunyobora aho naziwandikisha

kugira ngo nzabumwe mubazagenda

banyura mu rayo ma Commune

Kandi nagusabaga no kuba namenyigisha

Murakoze mbeza kumpa igisubizo cyiyi Barwa.

Bwana Ministre

Ndu mwana wawe

Sezibera Jean Felicien

